

INFORMATION AUX FAMILLES

PROTOCOLE SANITAIRE RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2022

École élémentaire G. HOUDAS d'Aschères le Marché

Le nouveau protocole prévoit un socle et 3 niveaux de mesures qui seront appliqués en fonction de la situation épidémique du pays : • **niveau 1** • **niveau 2** • **niveau 3** (cf infographie à la fin)

Le niveau « socle » est retenu pour cette rentrée : les cours ont lieu en présentiel sans restriction sur les activités physiques et sportives. Aucune limitation n'est prévue pour la restauration scolaire.

ENGAGEMENT DES PARENTS

- **Je ne mets pas mon enfant à l'école s'il présente des symptômes de la Covid-19 ou s'il a été testé positif au SARSCov2.** Dans ce cas, mon enfant ne doit pas se rendre à l'école et **la directrice en est immédiatement informée.** Je m'engage à **respecter les règles d'isolement** prescrites par les autorités sanitaires (**isolement de 7 jours qui peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5^{ème} jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h**). *Lorsque le prélèvement nasopharyngé est difficile ou impossible, un test antigénique par prélèvement nasal peut être réalisé pour les élèves de moins de 12 ans par ou sous la responsabilité d'un pharmacien, d'un médecin ou d'un infirmier.* La période d'isolement débute :
 - * à partir des symptômes pour les cas symptomatiques
 - * à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques
- Le retour à l'école se fait sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières. Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, *le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement (à partir du CP).*
- **Je garde mon enfant s'il présente une fièvre supérieure à 38°C.**
- **Je m'engage à faire tester mon enfant à J2 s'il est cas contact.**
- **Je respecte et fait respecter les gestes barrières à mon enfant et je lui fournis des mouchoirs jetables.**
- Je communique par mail, messagerie Prim'OT et/ou téléphone de l'école avec la directrice et/ou l'enseignant de mon enfant.

ORGANISATION DES ENTRÉES/SORTIES ! Changements

Deux entrées et sorties sont établies :

- le portillon place du Marché (CP, CE1 et CE2)
- la porte dans la venelle du gymnase (CM1 et CM2)

Les lieux et heures d'arrivée et de départ sont fixés :

- entre 8h50 et 9h
- à 12h00 sortie pour les enfants déjeunant à la maison
- entre 13h35 et 13h45 : retour pour les enfants déjeunant à la maison
- à 16h45

Les enfants entrent et vont se ranger à l'emplacement prévu pour leur classe.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires peut se faire après nettoyage et désinfection des mains.

Aucun retard ne pourra être accepté.

LES GESTES BARRIÈRES

Tous les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains et le port du masque (avec une actualisation des différentes mesures). Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves.

L'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance entre les élèves lorsqu'elle est matériellement possible.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Portez un masque dès 6 ans dans les situations à risque (symptômes, contacts à risque, retour d'isolement)



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum 10 minutes toutes les heures

LE PORT DU MASQUE

Le port du masque en milieu scolaire évolue. Il est en « adéquation » avec les règles applicables à la population générale. Il n'est ainsi inscrit dans aucun des niveaux d'alerte ni des seuils de vigilance : il ne pourra être réimposé que sur ordre des autorités sanitaires à l'échelon national. Des mesures locales peuvent être prises par les autorités préfectorales et peuvent concerner l'espace scolaire. Toutefois, le port du masque reste **recommandé** pour les personnes vulnérables ainsi que pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement. Lorsque qu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque « grand public » relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical, par exemple).

ORGANISATION DES RÉCRÉATIONS

Les récréations seront organisées de manière échelonnée, par groupe (CP-CE1-CE2 et CM1-CM2), en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières. L'accès aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets (ballons, jouets, livres, jeux, craies) est permise.

| | <u>Matin</u> | <u>Après-midi</u> |
|-----------------|--------------|-------------------|
| G1 (CP-CE1-CE2) | 10h30-10h45 | 15h00-15h15 |
| G2 (CM1-CM2) | 10h45-11h00 | 15h15-15h30 |

LA LIMITATION DU BRASSAGE

- **Socle** : pas de limitation du brassage entre groupes d'élèves
- **niveau 1** : la limitation du brassage entre groupes d'élèves n'est pas obligatoire. Les regroupements importants (événements brassant l'ensemble des élèves par exemple) sont à éviter.
- **niveau 2** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (notamment en maternelle).
- **niveau 3** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (groupes de classes ou niveau) est requise. Le brassage entre élèves de classes différentes doit être évité pendant la restauration. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (notamment en maternelle).

MESURES D'HYGIÈNE ET ORGANISATION SANITAIRE

- Les élèves se laveront les mains pour rentrer en classe, avant et après chaque repas et récréation, après le passage aux toilettes et **dès l'arrivée au domicile**. Le séchage se fera à l'aide d'une serviette en papier jetable. L'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée sous l'étroite surveillance d'un adulte.
- L'aération des locaux est fréquente. Elle dure au moins 10 à 15 minutes et est assurée plusieurs fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux). Une aération d'au moins 10 minutes doit également avoir lieu toutes les heures. La présence de capteurs CO2 permet d'évaluer facilement le niveau de renouvellement de l'air.
- Les toilettes seront nettoyées une fois par jour
- Tous les points de contact seront nettoyés et désinfectés au minimum une fois par jour. Il en sera de même pour les classes et les parties communes.

L'organisation sanitaire concernant la désinfection et le nettoyage est assurée par le SMIIIS en dehors de la présence des enfants.

LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important de cette année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- **socle** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction
- **niveau 1** : elles sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction
- **niveau 2** : elles se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le **respect d'une distanciation** adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés.
- **niveau 3** : elles se déroulent en principe en extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les **activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont autorisées**.

TRANSPORT SCOLAIRE

- La limitation du brassage dans les transports scolaires n'est pas obligatoire
- Les horaires ont été modifiés.

RESTAURATION SCOLAIRE

- Les repas sont servis au sein du restaurant scolaire, organisés en deux services (maternelle-CP-CE1/CE2 de M^{me} Dumand et CE1/CE2 de M. Roger-CM1-CM2).
- Le personnel est formé et équipé en fonction des dernières directives sanitaires.
- Un cheminement permettra d'éviter les brassages de groupes.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Les mesures spécifiques aux différents niveaux sont les suivantes :

- **Niveau 1** : les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves
- **Niveau 2** : la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table
- **Niveau 3** : la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table **en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes**.

PAUSE MÉRIDIDIENNE

Les activités seront organisées par petits groupes.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Il aura lieu aux horaires habituels.

CONDUITES ADOPTÉES EN CAS DE SUSPICION DE MALADIE À L'ÉCOLE

- Isolement immédiat de l'élève et port d'un masque (chirurgical ou grand public avec une filtration >90%)
- Appel des parents pour le retour au domicile
- L'élève et sa famille sont invités à réaliser un dépistage avant de reprendre les cours à l'école et à respecter les mesures d'isolement en cas de test positif
- Le nettoyage et la désinfection des lieux de vie concernés puis l'aération renforcée sont fortement recommandés.

EN CAS DE TEST POSITIF A LA COVID-19 :

Prévenir rapidement la directrice de l'école.

L'élève cas confirmé **ne doit pas se rendre à l'école et devra respecter les règles d'isolement** prescrites par les autorités sanitaires (cf p1)

LES CAS CONTACTS

Les règles sont identiques à celles de la population générale.

Suite à la survenue d'un cas confirmé, la directrice ou l'enseignant prévient l'ensemble des élèves et leur famille ainsi que les personnels de la classe concernée par tout moyen (affichette, communication via Prim'OT, cahier de liaison, courriel ou courrier) sans préciser l'identité de l'élève ou du personnel concerné.

Cette information mentionne le nom de l'école et **vaut attestation pour la délivrance gratuite d'un autotest en pharmacie. Une preuve de la scolarisation** de l'élève (cahier de liaison, livret scolaire, ...) **devra être présentée.**

Les personnes en contact avec la personne testée positive à la Covid-19 sont invitées à réaliser un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique ou autotest) **deux jours après avoir été prévenues.**

Nous vous remercions pour votre compréhension et de la confiance que vous nous accordez dans cette période si particulière.

Soyez assurés de notre écoute et de notre soutien.

Cordialement,

L'équipe enseignante



ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 **PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT**

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) **et quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

| | SOCLE | NIVEAU 1 | NIVEAU 2 | NIVEAU 3 |
|---|---|--|--|---|
| Doctrine d'accueil | <ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée | <ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée | <ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée | <ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local |
| Protocole sanitaire | <ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention | <ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service | <ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service | <ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas |
| Activités physiques et sportives | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives | <ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter | <ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises |
| Protocole de contact-tracing | Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires. | | | |

